

**AVIS PUBLIC
CONSULTATION ÉCRITE**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le mardi 8 septembre 2020, à 19 h 30, par visioconférence et dans la salle du conseil à huis clos située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

426-1 à 426-4, rue Langlois

Demande déposée le 10 juin 2020 pour Les immeubles Tèratèr inc. concernant le lot 4 812 315-PC, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, situé au 426-1 à 426-4, rue Langlois.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre :

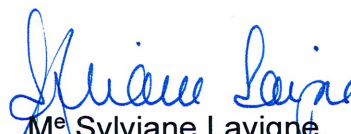
- a) pour le bâtiment principal, une marge de recul avant de 7,87 mètres, alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit un minimum de 8 mètres;
- b) pour la remise, une marge latérale de 1,25 mètre, alors que ce même règlement prévoit un minimum de 1,5 mètre.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- 1- En transmettant ses commentaires **par écrit, au plus tard le jeudi 3 septembre 2020, à 16 h 30**, soit par la poste à : Direction du Greffe et Affaires juridiques, Ville de Magog, 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ou par la chute à courrier de l'hôtel de Ville situé à la même adresse, ou encore par courriel à : greffe@ville.magog.qc.ca. Ils seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande;
- 2- En transmettant ses commentaires **par écrit, en direct lors de la séance du conseil, sur la page Facebook de la Ville**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, via le lien suivant : <https://www.facebook.com/villedemagog>;
- 3- En transmettant ses commentaires **verbalement par téléphone, en direct lors de la séance du conseil**, à compter du début de la séance, jusqu'à la décision du conseil, au numéro suivant : 819-843-3333, poste 444.

Notez que les séances du conseil sont diffusées en direct sur la page Facebook de la Ville, sur la chaîne YouTube de la Ville et sur NousTV Magog (Cogeco câble 3 / HD 555) et Câble Axion (câble 11 / numérique 111 / HD 711).

Donné à Magog, le 11 août 2020.


M^e Sylviane Lavigne,
Greffière